

**Meyer HABIB**

Député de la 8<sup>ème</sup> circonscription des français de l'étranger

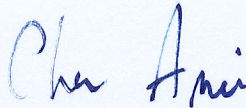
Chypre - Grèce - Israël - Italie - Malte - Saint-Marin - Turquie - Vatican

Membre de la Commission des Affaires étrangères

Paris, le 16 mai 2014

**Objet : blocage réserve parlementaire**

Monsieur le Ministre,



Votre réponse à mon courrier du 09 avril dernier a retenu toute mon attention. Elle me parvient après le courrier, du 24 avril, émanant du Président de la commission des finances Gilles Carrez, m'informant de sa décision, suite aux recommandations du Quai d'Orsay, de ne pas verser les 3000 euros à l'association Daat Menahem.

Vous estimez qu'il n'appartient pas au Ministère des affaires étrangères de se prononcer sur l'utilisation des crédits de la réserve parlementaire, alors que Gilles Carrez, pour sa part, justifie sa décision en renvoyant la balle aux services du Quai d'Orsay. Je suis surpris par ce jeu de chaise musicale quant à la responsabilité de cette décision de refus, qui est, semble-t-il, une première de la part de vos services. Aurait-on l'idée de bloquer des subventions, destinées à des Français habitant dans d'autres territoires contestés, comme le nord de Chypre ou le Sahara occidental ?

Je conteste totalement cet argumentaire, tant dans la forme que dans le fond.

Dans la forme tout d'abord, le gel de 3.000 euros - sur 135.000 ! -, que je souhaitais donner à nos compatriotes vivant à Guilo dans un quartier de l'est de Jérusalem, me semble être un acte de boycott pur et simple de Français habitant à Jérusalem. Près de 20 000 de nos compatriotes habitent au-delà de ladite ligne verte, doit-on pour autant geler leur retraite, le versement de leurs prestations sociales, voire les amputer de leur citoyenneté sous prétexte qu'ils habitent dans un territoire contesté, qui restera, concernant Guilo, comme je vous le mentionnais précédemment, sous quelque accord que ce soit, sous contrôle israélien ?

La réserve parlementaire a pour objectif d'aider nos compatriotes. J'ai fait le choix de saupoudrer l'aide pour satisfaire les Français de toute ma circonscription, de tous horizons, de gauche comme de droite et de toute confession, en retenant des associations en Italie, en Grèce, en Turquie, à Chypre, en Israël, etc. A mon sens, l'aide sociale ne peut s'arrêter aux frontières et encore moins à l'adresse d'un siège social !

L'association Daat Menahem vient en aide à nos concitoyens, en offrant aux étudiants vivant aujourd'hui dans toute la région de Jérusalem des enseignements en français. Elle permet la continuation du savoir républicain, la transmission de nos valeurs et de notre culture à nos concitoyens, au-delà des frontières. Elle remplit en cela une mission républicaine et humaniste de laquelle vous ne pouvez vous désolidariser.



La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à laquelle la France a grandement contribué par l'intercession de René Cassin, et dont elle est signataire fondatrice, énonce, dans son article 26, que « *Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite. (...)L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales* ». C'est dans cette continuité des droits que je m'inscris.

C'est pourquoi cette modeste dotation de 3000 euros est au cœur de ma mission et celle que se doit de remplir la réserve parlementaire : soutenir les Français, tous les Français, de ma circonscription !

Sur le fond maintenant, Jérusalem n'a jamais été la capitale d'aucun pays arabe !

Avant 1967, l'est de la ville était simplement sous administration jordanienne. La population juive a toujours été majoritairement présente à Jérusalem (comme l'atteste le premier recensement en date de 1859 !), y compris pendant les 2000 ans d'exil.

Chacun sait qu'il existe des points de divergence entre la France et Israël concernant Jérusalem. Ces points sont justement au centre de la négociation entre israéliens et palestiniens, stoppée, hélas, depuis l'alliance avec le mouvement terroriste du Hamas et l'autorité palestinienne. Le statut futur des territoires contestés est au cœur du processus de pourparlers.

Jérusalem est la capitale du peuple juif depuis plus de 3000 ans, personne ne peut le nier.

Trois fois par jour, durant des millénaires, les Juifs ont prié, tournés vers Jérusalem, dont le nom est mentionné plus de 600 fois dans la Bible. Pendant les périodes les plus sombres de leur histoire, traqués pendant l'Inquisition ou parqués au ghetto de Varsovie, les Juifs ont répété le soir de Pâques « *l'an prochain, à Jérusalem* ».

Le versement de ces 3000 euros est symbolique et ne présage en rien d'une prise de position de la part de la France. A l'inverse, et compte tenu du climat de défiance décrit dans mes anciens courriers, la confirmation de votre décision serait très dommageable.

Pour toutes ces raisons, je ne peux me résoudre à cette décision. Je vous demande, encore une fois, de réévaluer votre position.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments respectueux.

*et amicaux*

*Bien à Vous*

Meyer Habib

Pièce jointe : Réponse de M. Gilles Carrez en date du 24 avril 2014

Copie à M. Gilles Carrez, Président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale

Monsieur Laurent Fabius  
Ministre des affaires étrangères et du développement international  
37, quai d'Orsay  
75 007 PARIS